

## **Motion AG du SNUDI FO Isère du 14 janvier 2022**

### **La PSC : protection sociale complémentaire**

La mise en place de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique d'Etat, implique la prise en charge par l'employeur d'une participation financière ainsi que le caractère obligatoire de la complémentaire choisi par l'employeur. Même s'il y a des avancées depuis l'ouverture des négociations, la PSC rompt avec le principe essentiel de solidarité inscrit dans la sécurité sociale à savoir :

- Les actifs payent pour les retraités
- Les biens portants payent pour les malades.

Si la PSC est votée, c'est une rupture avec ces principes fondateurs de la Sécurité sociale chère à Force Ouvrière

Pour l'assemblée générale du SNUDI FO 38, la FGF ne doit pas signer ce projet car ce serait la fin de la sécurité sociale.

Adoptée à l'unanimité des présents.

### **Soutien à Elie Domota, responsable syndical de la Guadeloupe :**

« L'AG du SNUDI-FO tient à exprimer toute sa solidarité avec le camarade Elie Domota.

Ancien secrétaire général de l'UGTG, porte-parole du LKP, Elie Domota doit pouvoir continuer à porter les revendications ( plate-forme de 32 revendications )des travailleurs de Guadeloupe sans être inquiété pour ses activités syndicales.

Informée de son arrestation violente le 30 décembre, puis de sa libération suite à une importante mobilisation, l'AG du SNUDI-FO réunie le 14 janvier 2022, exige :

- L'abandon de toutes poursuites à l'égard d'Elie DOMOTA et de tous les syndicalistes,
- Le respect de la liberté syndicale et du droit à manifester.

Adopté à l'unanimité des présents

-----  
Des camarades voulaient avoir la plate-forme des revendications

Revendications sociales :

- La résolution de tous les conflits en cours ;
- Le respect de tous les accords signés, y compris celui du SDIS-971, toujours pas appliqué ;
- L'augmentation généralisée des salaires, des minima sociaux, des allocations chômage et des pensions de retraite en même temps que l'augmentation des prix ;
- Le remplacement de tous les départs à la retraite ;
- L'arrêt des licenciements, dans le privé et des suppressions de postes, dans le public ;
- L'embauche massive de titulaires, dans toutes les fonctions publiques, à la poste, dans les écoles, à l'université... ;
- L'arrêt de la répression judiciaire et patronale, contre les militants, les travailleurs et les organisations syndicales ;
- L'abrogation des règles d'indemnisation du chômage ;
- Le maintien de toutes les primes de vie chère ;
- L'ouverture de négociations collectives, dans toutes les branches professionnelles, sur les salaires, l'emploi, la formation, la durée du travail, la protection sociale, la priorité d'emploi des jeunes, des chômeurs et des salariés de Guadeloupe, le fait syndical guadeloupéen.
- La résorption de tous les emplois précaires et des embauches massives, dans le privé ;

Quant à la gestion de la crise Covid et la situation sanitaire locale :

- L'abrogation de la loi du 5 août 2021, relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- La suppression de l'obligation vaccinale ;
- La suppression du pass sanitaire ;
- Le maintien de la gratuité des tests ;
- Des protocoles sanitaires stricts, adaptés aux établissements publics et privés ;
- Des recrutements de soignants et de personnel, dans les hôpitaux et cliniques privées, ainsi que dans le secteur social et médico-social ;
- La mise en place d'un plan d'urgence pour l'embauche et la formation des jeunes ;
- Des moyens matériels pour la santé, le secteur social et médico-social ;
- La mise en place d'un système de santé de qualité pour accueillir et soigner les usagers, dignement et efficacement ;
- Des mesures immédiates pour approvisionner les établissements en oxygène ;

Exigences très spécifiques concernant les pompiers :

- Le recrutement de 15 sapeurs-pompiers volontaires (SPV), sur dossier, dans l'immédiat ;
- Le recrutement de personnel administratif technique et spécialisé (PATS), pour la filière administrative et technique ;
- La réparation, l'entretien et le renouvellement des engins véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et fourgon pompe tonne (FPT) ;
- L'organisation de concours pour les sapeurs-pompiers professionnels, au grade de caporal ;
- La mise en place d'une nouvelle organisation : 12h00 de travail jour et 24h00 de repos, 12h00 de travail nuit et 72h00 de repos, pour le sapeur-pompier ;

Revendications sociétales et dans le secteur de l'éducation :

- Des moyens supplémentaires et des recrutements de personnels techniques et encadrant, pour le dédoublement des classes et le respect des mesures sanitaires dans les écoles ;
- Un bâti scolaire et des équipements sportifs et culturels, rénové au plus vite, conforme aux normes parasismiques et débarrassé des rats ;
- Un plan d'urgence pour l'eau, pour un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à un prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public ;
- Le nettoyage de toutes les citernes dans tous les établissements publics ;
- La condamnation des empoisonneurs au chlordécone et la dépollution des sols ;
- La mise en place d'un véritable service public de transport permettant aux usagers de se déplacer à toute heure sur l'ensemble du territoire ;

Cette fois, pas de trace d'une demande d'augmentation de 200 € pour tous. Sinon, on se croirait vraiment revenus au complexe World Trade Center (où se déroulaient les séances historiques de négociations, durant la précédente grève générale illimitée, en 2009).